

Rapport de la Commission des pétitions.

Commission des pétitions

du 19 avril 2018

Pétition au CC de M. Bruno Corthésy (1 sign.) « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2»

Présidence : Philippe Mivelaz

Membres présents : Caroline Alvarez Henry ; Anne Berguerand ; Robert Joosten ; Anita Messere ; Pierre Oberson ; Sara Soto.

Membres excusés : Quentin Beausire ; Xavier de Haller ; Mathieu Maillard ; Laura Manzoni ; Sandra Pernet.

Secrétaire : Frédéric Tétaz

La séance a lieu dans la salle des commissions.

Début et fin de la séance : 16 h00-17 h50

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité

M. Patrick Eturnaud, chef du Service routes et mobilité

M. Alain Gonin, chef de division, Service routes et mobilité

Pétitionnaires : M. Bruno Corthésy (absent)

Rapporteur : M. Pierre Oberson

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence de madame la municipale.

Le président constate l'absence du pétitionnaire. Il propose de traiter la pétition sans lui et ouvre la discussion.

Audition de la directrice en charge de FIM sans la présence du pétitionnaire

Madame la Directrice de Finances et Mobilité dit que ce type de demande est régulièrement adressé à la Municipalité. Elle dit que les moyens financiers sont limités et que la variante proposée par la pétition a déjà été budgétée à 35 millions. La Municipalité estime donc que ce surcoût demandé par la pétition ne peut pas être ajouté au projet du M3. Elle indique que le 8 mars 2017, la Municipalité a déjà répondu par un courrier précis au pétitionnaire.

Un membre de la commission dit que le projet pourrait être intéressant au vu du nombre de personnes transitant entre la gare CFF et la gare du Flon. Cela permet de se déplacer à pieds et de ne pas saturer le métro.

Un membre de la commission dit que l'estimation pour ce tunnel serait de 30 millions s'il était réalisé préalablement au projet du M3 et demande combien cela coûterait si cela était fait simultanément. Madame la Directrice de Finances et Mobilité répond que la Municipalité est consciente de la saturation du M2, raison du projet du M3.

Le chef du Service route et mobilité dit qu'une étude exploratoire a bien été faite en 2009 (projet du Tripôle) avec un projet de tunnel piéton en anticipation d'une évolution de l'offre en métro dans ledit tunnel. Le projet de nouveau métro est venu plus vite qu'escompté ce qui a escamoté le projet de tunnel piétonnier dans les demandes de cofinancement fédéral du PALM2012 sur le fonds fédéral

d'infrastructure. Les travaux de génie civil sont chers car à faible profondeur et que cela empiète sur d'autres infrastructures, notamment des fondations des bâtiments. S'il fallait faire un passage piéton dans le cadre du projet du m3, il faudrait pour des questions de sécurité d'usage et d'exploitation dédoubler l'infrastructure souterraine avec un tunnel propre de section plus petite pour les piétons.. Le projet 2009 prévoyait aussi des escaliers roulants. Il est de plus très probable que la Confédération ne cofinancerait pas le projet, celui-ci venant doubler une infrastructure déjà fortement cofinancée à 35% dans les PALM 2012 et 2016.

Un membre de la commission dit qu'un passage reliant deux gares en parallèle d'une ligne de métro n'a pas de sens.

Un membre de la commission dit qu'en 2009, il y avait un projet de PALM financé à 14 millions. Elle demande d'où vient la différence entre les 14 millions de 2007 et les 30 millions annoncés aujourd'hui. Le chef du Service routes et mobilité dit que le projet PALM entre dans le cadre du fonds fédéral d'infrastructure dont le mécanisme ne prévoit de co financer uniquement les coûts des infrastructures (reste encore le second-oeuvre, l'électromécanique et le matériel roulant)..

Un membre de la commission dit que dans la pétition il n'est question que d'un couloir et pas de tapis roulants ou d'escalators.

Madame la Directrice de Finances et Mobilité dit qu'il est question d'un tapis roulant. Elle répète que les ressources financières de la Ville sont limitées, que des arbitrages doivent être faits. Elle met en balance ce projet avec d'autres investissements concernant les écoles ou les soutiens culturels.

La parole n'est plus demandée. Le président prend congé de la directrice de Finance et Mobilité, du chef du Service routes et mobilité et du chef de division en les remerciant.

Délibération de la COPET

Un membre de la commission dit que le projet est une bonne idée. Elle défend le projet. Elle rappelle que le projet du PALM avait inclus cette option abandonnée pour des raisons financières.

Un membre de la commission trouve aussi que c'est une bonne idée. Elle pense que ça ne coûtera pas 35 millions et que les coûts seront assumés en partie au niveau fédéral. Le président rappelle que la directrice a dit que le financement d'un tunnel piétonnier serait entièrement à la charge de la Ville.

Un membre de la commission relève que le tunnel serait parallèle à une rue existante : la rue du Petit-Chêne. Hormis les inconvénients liés au froid ou à la pluie, il estime que la situation actuelle offre les mêmes opportunités et que la proposition ne vaut pas le coût.

Un membre de la commission répond que la rue du Petit-Chêne relie la Place de la Gare à la Place Saint-François. La proposition de la pétition propose de relier la Place de la Gare à la Place du Flon. Le Flon est en contrebas de Saint-François. Pour aller à pieds à la gare, il faut prendre des escaliers ou des ascenseurs. La pétition a donc tout son sens. Elle propose un renvoi à la Municipalité pour rapport-préavis.

Un membre de la commission dit que le M2 était prévu pour 22 millions de passagers par an et que le flux est déjà de 25 millions. Un tunnel piétonnier permettrait donc de désengorger le M2. Elle rappelle que si 35 millions est une somme conséquente, il faut la mettre en relation avec le déficit de Beaulieu qu'elle estime entre 30 et 50 millions. Le président dit que le M3 résout le problème de la surcharge de la gare et propose un renvoi pour étude et communication.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Vote : Par 4 voix pour étude et communication contre 3 voix pour étude et rapport, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Mté pour **étude et communication**

Le rapporteur

Pierre Oberson

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.